

GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJET au BUDGET D'INITIATIVES LOCALES

1. SOMMAIRE du projet présenté (maximum 2 pages) :

Résumer les grandes lignes du projet tel que décrit au point 2.

2. DESCRIPTION du projet (maximum de 15 pages) :

2.1. Présentation de l'organisme :

Dresser un portrait général de l'organisme (champ d'activité, mission, produits et services, activités, approche, clientèles, partenaires...).

2.2. Contexte / Problématique :

Faire ressortir pourquoi le projet est présenté, comment il s'inscrit dans les fins poursuivies par l'organisme, dans les priorités du PALÉE / PAL et dans les préoccupations du milieu.

2.3. Clientèle-cible :

Décrire à qui s'adresse le projet ; quelle est la clientèle ciblée et quelles sont ses caractéristiques.

2.4. Objectifs :

Identifier ce qui est visé par le projet.

2.5. Activités :

Préciser les moyens par lesquels le projet atteindra ses objectifs.

2.6. Formation / Employabilité (si applicable):

Présenter le programme (structure de la formation, contenus, durée des activités) ainsi que le nombre de participants, les ressources utilisées et l'encadrement fourni.

2.7. Emploi / Insertion (si applicable) :

Décrire les postes visés (tâches, responsabilités, profil du candidat-e), le mode de recrutement, d'accompagnement, d'intégration ou d'insertion.

2.8. Résultats attendus :

Décrire, de façon qualitative et quantitative, les résultats concrets en terme d'insertion socioprofessionnelle incluant les retours en emploi découlant des activités du projet.

2.9. Évaluation :

Indiquer par quels moyens l'atteinte de chacun des résultats mentionnés en 2.7 sera mesurée.

2.10. Poursuite (s'il y a lieu) :

Préciser quelles seront les suites en terme de développement.

2.11. Échéancier :

Dresser un calendrier comprenant chacune des activités mentionnées au point 2.5.

2.12. Budget :

Ventiler les coûts de réalisation du projet par postes de dépenses, et les sources de revenus et contributions de l'organisme s'il y a lieu, en mettant en relief le montant d'aide financière demandée au Budget d'initiatives locales (BIL).

3. ANNEXES

- Charte ou lettres patentes de l'organisme
- Résolution du conseil d'administration autorisant la personne à procéder
- Derniers états financiers de l'organisme
- Liste des membres du conseil d'administration
- Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)